

Pau, le 4 février 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Bilan d'activité du tribunal pour l'année 2021

**Le tribunal administratif de Pau a enregistré mais aussi jugé un nombre record d'affaires en 2021, malgré un effectif quasiment inchangé. L'année juridictionnelle a été particulièrement marquée par la très forte hausse - de 76% - des référés dits urgents, dont les audiences ont pu être assurées grâce à la création d'une seconde salle d'audience, mise en service depuis le mois de juin.**

#### ▪ Les chiffres clés de l'année 2021

**Affaires enregistrées** : 3294 affaires enregistrées soit une augmentation de 25 % par rapport à 2020 et de 12 % par rapport à 2019.

Le contentieux de l'urbanisme et de l'environnement qui avait déjà connu, malgré le contexte sanitaire, une augmentation en 2020, augmente encore de 27 %. Le contentieux des étrangers qui avait diminué en 2020, augmente de 35% pour retrouver quasiment le niveau d'entrée connu en 2019. Les contentieux sociaux, de la fonction publique, fiscaux et des marchés publics figurent également au nombre des matières prépondérantes, dans l'éventail diversifié des affaires enregistrées, qui compte notamment la santé publique, l'agriculture et les dommages de travaux publics. Le tribunal confirme ainsi son caractère généraliste.

**Affaires jugées** : Les efforts consentis par l'ensemble de la juridiction ont permis de juger 2793 affaires soit 14 % de plus qu'en 2020 (2432) et qu'en 2019 (2444) avec un effectif qui n'a quasiment pas augmenté

**Délai moyen de jugement** : Le délai prévisible de jugement demeure stable, autour de 14 mois.

**Référé** : L'année juridictionnelle a été marquée par une très forte hausse des référés dit urgents (481) qui ont augmenté de plus de 76 % par rapport à 2020 (272) et 2019 (292). Ces référés concernent tous les domaines du contentieux administratif.

#### ▪ La vie du tribunal

Dans le paysage des juridictions administratives, le tribunal administratif de Pau est une petite entité composée de 3 chambres.

## **Effectifs :**

**Magistrats** : Le tribunal, a obtenu un renforcement de son effectif théorique, toutefois contrebalancé par des mouvements de mutation et de départ en mobilité en cours d'année. L'année 2021 s'est néanmoins achevée avec un effectif presque complet, soit 13 magistrats. Mais l'effectif réel moyen sur l'année est seulement de 11,60.

Pour l'année 2022, la nomination d'un troisième vice-président est annoncée, ce qui permettra au chef de juridiction, déchargé de la présidence de la 3<sup>ème</sup> chambre, de concentrer son action sur l'organisation et le rayonnement de la juridiction. Et un 14<sup>ème</sup> poste de magistrat devrait également être pourvu.

**Aide à la décision** : Les magistrats sont épaulés par un pôle d'aide à la décision, chargé de travaux préparatoires, composé de 6 personnes recrutées ou accueillies en stage, parmi les étudiants de la faculté de droit ou les élèves des écoles d'avocats.

**Greffe** : Les effectifs du greffe ont été marqués en 2021 par le recrutement d'une attachée, adjointe à la greffière en chef, qui chapeaute le pôle d'aide à la décision, mais aussi par les départs à la retraite ou par mutation d'une greffière de chambre et de deux agents de greffe, dont la date de remplacement est encore indéterminée. L'activité du greffe se tend en conséquence, mais demeure assurée de manière efficace, grâce à l'implication des agents titulaires et de ceux recrutés ponctuellement en renfort.

**Nouvelle salle d'audience** : Du fait de l'augmentation du nombre des référés et du contentieux des étrangers, la création d'une nouvelle salle d'audience est apparue comme une nécessité. Validé par le service immobilier du Conseil d'Etat, le projet consistant, à cette fin, à réaménager le rez-de-chaussée du bâtiment, a été concrétisé dans des délais relativement rapides, sans nuire au bon fonctionnement du tribunal. Les travaux, démarrés au début du mois de janvier, ont ainsi été réceptionnés à la mi-juin. La nouvelle salle a pu accueillir ses premières audiences, tenues par des juges uniques, dès la fin du mois de juin.

**Evénements** : Le contexte sanitaire a fait obstacle à la tenue d'une audience solennelle et limité les possibilités d'organisation d'autres événements. Toutefois le tribunal a inauguré, le 13 octobre 2021, une série de **rencontres sur le thème de la médiation**, en vue de sensibiliser les justiciables, les avocats et les acteurs publics aux avantages de ce mode de règlement des litiges. Il a également participé en partenariat avec la Cour administrative d'appel de Bordeaux et les barreaux de Bordeaux et de Pau à un colloque sur la médiation qui s'est tenu le 3 décembre 2021 à Bordeaux.

## **CONTACT PRESSE :**

Cellule communication – Virginie Dumez  
05 59 84 94 40 – [communication.ta-pau@juradm.fr](mailto:communication.ta-pau@juradm.fr)

Toute l'actualité du Tribunal administratif de Pau sur : <http://pau.tribunal-administratif.fr/>  
Suivez l'actualité du Conseil d'État sur Twitter : [@Conseil\\_Etat](https://twitter.com/Conseil_Etat)